



Saint-Hyacinthe, 1<sup>er</sup> juin 2020

À tout le personnel et aux visiteurs

---

## GUIDE DE PRÉVENTION EN LIEN AVEC LA COVID-19

---

Dans le respect des consignes gouvernementales, le Collège a récemment autorisé la reprise de certaines activités essentielles à l'entretien de ses propriétés, de même que le début de projets de réfection et de construction.

Le confinement se prolongeant, certains employés en télétravail nécessitent de récupérer des effets associés à leur tâche ou même certains effets personnels.

De plus, à l'approche des vacances du personnel enseignant, le début juin représentera une occasion unique pour leur permettre de se préparer, sur place, à la prochaine rentrée.

Ces différents besoins pourraient occasionner un achalandage accru par rapport à ce qu'il était depuis la fermeture du collège, à la mi-mars. Conséquemment, les consignes sanitaires en place au collège devront être resserrées puisque la distanciation physique de deux mètres pourrait parfois être plus difficile à conserver. **En conséquence, le port du masque ou du couvre-visage sera obligatoire dans les espaces communs du collège**, y compris à l'entrée et à la sortie, à compter du mercredi 3 juin, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Les occupants seront autorisés à retirer leur masque dans un local qu'ils occupent seuls ou lorsqu'ils mangent.

Avant de se présenter au collège, l'employé ou le visiteur doit se poser les questions suivantes :

- Est-ce que j'ai de la toux ou de la fièvre ou de la difficulté respiratoire ou mal à la gorge ou la perte totale de l'odorat, OU 2 symptômes parmi les suivants : crachats/expectorations, douleurs musculaires, mal de tête, fatigue, douleur abdominale, diarrhée ?
- Est-ce que je reviens d'un voyage à l'extérieur du pays depuis moins de 14 jours?
- Est-ce que je suis en contact avec une personne atteinte de la COVID-19 ?

S'il répond oui à une des questions, l'employé ou le visiteur doit rester chez lui et téléphoner immédiatement au 1-877-644-4545. L'employé doit ensuite informer son gestionnaire, dès que possible, des conclusions de son appel avec la Santé publique.



La Direction générale de la santé publique autorise la levée de l'isolement lorsque tous les critères suivants sont satisfaits :

- Une période d'au moins 14 jours écoulée depuis le début de la maladie dans sa phase aiguë;
- Une absence de symptômes aigus depuis 24 heures (excluant une toux résiduelle qui peut persister);
- Une absence de fièvre depuis 48 heures (sans prise d'antipyrétiques).

### Distanciation physique

- Toute personne doit en tout temps respecter la distanciation physique établie à 2 mètres par la Santé publique. Cette consigne est valide même si les deux personnes portent un masque. À l'entrée et à la sortie du collège, d'une salle de bain ou d'un local, lors de la circulation dans certains corridors et dans les escaliers, cette distance pourrait brièvement être ramenée à 1 mètre. Afin de faciliter le respect des 2 mètres, nous demandons à tous de circuler **en gardant la droite en tout temps**;
- Afin de respecter la règle de distanciation physique d'au moins 2 mètres, une seule personne sera autorisée dans chaque ascenseur à la fois.

### Lavage des mains

Il est obligatoire de se laver les mains avec du savon pendant environ 20 secondes :

- En arrivant et en quittant le collège;
- Avant et après avoir mangé;
- Avant et après une pause;
- En quittant la salle de bain;
- Avant et après s'être mouché.

### Étiquette respiratoire

- Couvrir la bouche et le nez avec son bras pendant une toux ou un éternuement;
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et en disposer immédiatement en toute sécurité.

### Eau potable

- À chaque fontaine d'eau, il est recommandé de n'utiliser que la partie permettant le remplissage des bouteilles d'eau;
- Il est recommandé d'éviter de faire usage d'une bouteille d'eau qui nécessite de toucher directement son goulot pour s'abreuver.



## Espace de travail et outils

- Vous devez nettoyer votre espace et vos outils de travail avant et après votre quart de travail;
- Il est recommandé de ne pas partager les outils entre les employés, de même pour les fournisseurs. Si c'est le cas, il est nécessaire de désinfecter les outils entre chaque passation;
- Il est interdit d'entreposer des outils, des équipements et du matériel dans un espace où il y a consommation de nourriture.

## Masques et gants

- Pour l'instant, les employés sont encouragés à apporter leur propre masque ou couvre-visage, étant donné les quantités limitées de masques dont dispose le Collège;
- Le masque doit être mis et retiré avec des mains fraîchement lavées, tenu et manipulé par les sangles; il faut éviter de le déposer sur une surface non désinfectée <https://www.youtube.com/watch?v=2y3RKBK6c>;
- Le masque de type chirurgical, de même que le masque N95 doivent être jetés lorsqu'ils sont mouillés;
- Le port de gants n'est pas une protection contre la COVID-19. Toutefois, pour certaines personnes, les gants peuvent être utiles pour se rappeler de ne pas se toucher le visage ; sinon, se toucher le visage avec le bras ou des mains fraîchement lavées;
- L'utilisation d'un masque et de gants ne remplace en aucun temps les mesures d'hygiène des mains.

## Vêtements

- Il vous est recommandé d'apporter vos vêtements de travail dans un sac et de vous changer à votre arrivée au collège;
- Dans le même ordre d'idée, nous vous recommandons de retirer vos vêtements de travail avant de quitter le collège et de les rapporter à la maison dans un sac fermé et de les destiner au lavage.

## Effets personnels

- Vous êtes fortement encouragés à entrer et à sortir avec le moins d'items personnels possible;
- Si vous utilisez votre téléphone au collège, il est recommandé de le désinfecter avant de quitter.

## La direction